

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ
Comité syndical du 28 janvier 2022

DELIBERATION 2022-I-000

Élection du Président et d'un Vice-Président du Syndicat mixte du Grand Légué
Désignation du Président de la Commission d'Appel d'Offres et d'un membre titulaire

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit janvier, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mme Juliana SAN GEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Jean-Marie BENIER a donné pouvoir à M. André COENT

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région), M. Michaël QUERNEZ (Région)

M. Patrice VRIGNON remplaçait Mme Chantal GAUTIER (payeuse départementale).

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, le Conseil syndical doit procéder à l'élection de son Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 portant création du syndicat mixte du Grand Légué, les arrêtés préfectoraux du 2 avril 2014 et du 27 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte du Grand Légué relatif au Comité syndical ;

Vu le rapport n°2022-I-000 présenté par M. Thierry SIMELIERE, Doyen du Syndicat mixte ;

Le Comité syndical saisi en date du 28 janvier 2022,

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Thierry SIMELIERE, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Président.

Après l'appel à candidature, M. Thierry SIMELIERE propose la candidature de Mme Gaëlle NIQUE.

Aucun autre candidat n'est enregistré et il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

Votants : 12

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme Gaëlle NIQUE est déclarée élue Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué et installée immédiatement.

Sous la présidence de Mme Gaëlle NIQUE, Présidente, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Vice-Président.

Après l'appel à candidature, la candidature de M. André COENT est proposée.
Aucun autre candidat n'est enregistré et il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

Votants : 12
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

M. André COENT est élu Vice-Président à l'unanimité et installé immédiatement.

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Thierry SIMELIERE, le Comité syndical a procédé à l'élection du Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Après l'appel à candidature, la candidature de Mme Gaëlle NIQUE est proposée.
Aucun autre candidat n'est enregistré et il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

Votants : 12
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Mme Gaëlle NIQUE est élue Présidente de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité et installée immédiatement.

Sous la présidence de Mme Gaëlle NIQUE, le Comité syndical a procédé à l'élection d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Après l'appel à candidature, la candidature de M. André COENT est proposée.
Aucun autre candidat n'est enregistré et il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

Votants : 12
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

M. André COENT est élu membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité et installé immédiatement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. Le Doyen,
M. Thierry SIMELIERE

